FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

سابک خهاه

Acetic Acid

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Acetic Acid

Numéro d'enregistrement : 01-2119475328-30-0026

REACH

Numéro CE : 200-580-7
Numéro CAS : 64-19-7
Type de produit : Liquide.

Autres moyens : acétate de 2-n-butoxyéthyle; acide acétique, d'une concentration supérieure à 10

d'identification pour cent, en poids, d'acide acétique; Acide acetique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation agrochimique. (Utilisation par les consommateurs)

Utilisation dans les agents nettoyants (Utilisation par les consommateurs)

Ajustement du pH, textile Teinture (Utilisation par les consommateurs)

Formulation

Distribution de la substance Fabrication de substances Utiliser comme intermédiaire

Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières (Hydraulic

fracturing)

Usage industriel: Utilisation dans les agents nettoyants

Usage industriel: Usage industriel

Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières

Utilisation industrielle de produits de traitement de l'eau

Utilisation professionnelle: Utilisation dans les agents nettoyants

Utilisation professionnelle: Utilisation dans des substances agrochimiques

Utilisation professionnelle: Usage industriel

Utilisation professionnelle: Produits chimiques de traitement de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : SABIC Petrochemicals B.V.

Europaboulevard 1 6135 LD Sittard The Netherlands

N° de téléphone: +31 467 222 222

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: sds.info@sabic.com

Numéro d'appel d'urgence : +1-760-476-3961 (24h)

SABIC Access Code: 333619

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 1/56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Mam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger : Danger

: Iquide et vapeurs inflammables.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc butyle (> 0.30 mm), Viton®/caoutchouc butyle (> 0.70 mm). Porter des vêtements de protection: Recommandé: Vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage : Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention

: EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: acide acétique

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses

et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

de sécurité poi enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 2/56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

:	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

: Substance mono-constituant

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
acide acétique	REACH #: 01-2119475328-30 CE: 200-580-7 CAS: 64-19-7 Index: 607-002-00-6	>99.8	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314	Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 90% Skin Corr. 1B, H314: 25% ≤ C < 90% Skin Irrit. 2, H315: 10% ≤ C < 25%	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[7] Constituant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 3/56

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 4/56

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 5/56

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Evêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 6/56

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acide acétique	Ministère du travail (France, 12/2021). Notes: Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié) VLE: 20 ppm 15 minutes.
	VLE: 50 mg/m³ 15 minutes. VME: 10 ppm 8 heures. VME: 25 mg/m³ 8 heures.

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Procédures de surveillance recommandées : Indoit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide acétique	DNEL	Court terme Inhalation	25 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	25 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	25 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide acétique	Eau douce Marin	3.058 mg/l 0.3058 mg/l	Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées	11.36 mg/kg dwt 1.136 mg/kg dwt 0.47 mg/kg dwt 85 mg/l	Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 7/56

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Itiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé. Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc butyle (> 0.30 mm), Viton®/caoutchouc butyle (> 0.70 mm)

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149. Recommandé: Vêtements de protection

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre de gaz acides (Type E)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspec

État physique: Liquide.Couleur: Incolore.Odeur: Acre.

Seuil olfactif : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 8/56

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de

congélation

Inflammabilité

: 117.9°C (244.2°F)

: 16.64°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Non disponible. Seuil minimal: 4% Seuil maximal: 19.9%

: Vase clos: 39°C (102.2°F) Point d'éclair

Température d'autoinflammabilité

Limites inférieure et

supérieure d'explosion

: 463°C (865.4°F)

Température de décomposition

: Non disponible.

2.4 pН

Viscosité Dynamique: 1.06 mPa⋅s

602.9 g/l Solubilité dans l'eau Miscible à l'eau

Coefficient de partage: n-

Øui.

: Non applicable.

octanol/eau

Pression de vapeur

Taux d'évaporation

: 2.1 kPa (15.59 mm Hg) : 1.34 (acétate de butyle = 1)

: 1.045 Densité relative

: 1.045 g/cm³ [25°C (77°F)] Masse volumique

: 2.1 [Air = 1] Densité de vapeur Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines

conditions de stockage ou d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs

ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher

l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

Alcali.

10.6 Produits de Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. décomposition dangereux

Date d'édition/Date de révision 9/56 : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version: 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
zcide acétique	CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale	Rat Rat	>16000 ppm 3530 mg/kg Par gavage	4 heures

Conclusion/Résumé

: Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

EU: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	(vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
acide acétique	3530	N/A	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide acétique	Yeux - Opacité de la cornée Peau - Faiblement irritant	Lapin Lapin	0.5	5% -	2 jours

Conclusion/Résumé

Peau : Acidic corrosive material, Provoque des brûlures graves de la peau (UE).

Yeux : Acidic corrosive material, Provoque de graves lésions des yeux.

Respiratoire : Irritant pour les voies respiratoires.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
acide acétique	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
acide acétique	-	-	Négatif	Rat	Voie orale: 1600 mg/ kg NOAEL	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 10/56

Acetic Acid

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : ✓ es symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acide acétique	Chronique NOAEL Voie cutanée	Souris - Femelle	30 mg/kg 1-3 jours par semaine	32 semaines
	Subchronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle	290 mg/kg	8 semaines

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 11/56

Acetic Acid

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement Effets sur la fertilité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide acétique	Aiguë CE50 55.22 mg/l Eau douce Aiguë CE50 134 mg/l Eau douce Aiguë CE50 79.5 mg/l Eau douce Aiguë CE50 1150 mg/l Eau douce Aiguë CL50 108 mg/l Eau douce Aiguë CL50 31.3 à 67.6 mg/l Eau	Algues - Anabaena flos-aquae Algues - Navicula pelliculosa Daphnie - Daphnia magna Micro-organisme - Pseudomonas putida Poisson - Oncorhynchus mykiss Poisson - Oncorhynchus mykiss	
	douce		

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit est facilement biodégradable.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
acide acétique	-	50%; 26.7 jour(s)	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
acide acétique	-0.17	3.16	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition : Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/ composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
acide acétique	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 12/56

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN2789	UN2789	UN2789	UN2789
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL liquide	ACETIC ACID, GLACIAL liquide	ACETIC ACID, GLACIAL liquide	Acide acétique glacial liquide
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 (3)	8 (3)	8 (3)	8 (3)
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Ø ui.	Non.	Non.
Informations complémentaires	Numéro d'identification du danger 83 Quantité limitée 1 L Code tunnel (D/E)	réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par	<u>Urgences</u> F-E, S-C	Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 1 L. Instructions d'emballage 851. Avion cargo

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 13/56

Acetic Acid

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe I/ II de la Marpol et au Recueil IBC

Nom d'expédition : Acetic acid

Remarques : Zargaisons liquides en vrac

Type de navire: 3 Catégorie de pollution: Z d'emballage Y840.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Renseignements à

: Non applicable.

indiquer sur l'étiquette

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 14/56

Acetic Acid

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie

P₅c

Réglementations nationales

Surveillance médicale : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

renforcée travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Union économique eurasiatique

: Inventaire de la Fédération de Russie: Tous les composants sont répertoriés ou

exclus.

Japon

: Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines République de Corée

Nouvelle-Zélande

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taïwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Thaïlande: vous les composants sont répertoriés ou exclus.Turquie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.États-Unis: vous les composants sont actifs ou exemptés.Viêt-Nam: vous les composants sont répertoriés ou exclus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Terminé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 15/56

Acetic Acid

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification	Justification	
Mam. Liq. 3, H226	Jugement expert	
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul	

Texte intégral des mentions H abrégées

Ī	<mark>⊮</mark> 226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
		yeux.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Fam. Liq. 3LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3Skin Corr. 1ACORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Date d'impression : 1/13/2023 Date d'édition/ Date de : 1/13/2023

révision

Date de la précédente : 5/11/2021

édition

Version : 9

Avis au lecteur

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont communiquées sur la base des réglementations concernant la divulgation des risques pour la région ou le pays dans lequel l'acheteur se trouve et pour être utilisées par les personnes qui se doivent de recevoir ces informations conformément à ces réglementations. Ces informations ne sont ni conçues ni recommandées pour toute autre utilisation ou toute autre personne, y compris pour la conformité à d'autres lois. Cette fiche de données de sécurité est valide et applicable uniquement au produit tel que nous l'avons initialement vendu. Cette fiche de données de sécurité n'est valide que si elle a été obtenue directement auprès de Saudi Basic Industries Corporation ou d'une de ses filiales, ou publiée ou regardée sur un site Internet de SABIC. Toute modification de cette fiche de données de sécurité, à moins d'être spécifiquement autorisée par nous, est strictement interdite. Cette fiche de données de sécurité est basée sur des informations qui sont jugées fiables à la date de la publication, mais sont susceptibles d'être modifiées quand de nouvelles informations seront disponibles. Etant donné qu'il est impossible d'anticiper toutes les conditions d'utilisation, chaque acheteur et utilisateur de ce produit est responsable de faire son propre jugement quant à : (i) la manipulation en toute sécurité et adaptée de ce produit pour son utilisation propre et particulière de ce produit ; et (ii) l'adéquation de ce produit à une utilisation particulière de l'utilisateur. LES INFORMATIONS DECRITES ICI NE CONSTITUENT PAS NI NE CREENT DE DECLARATION OU DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS RELATIVEMENT A LA VALEUR MARCHANDE OU A L'ADEQUATION A DES FINS PARTICULIERES ET NE MODIFIENT PAS NOS CONDITIONS NORMALES DE VENTE.

Date d'édition/Date de révision : 1/13/2023 Date de la précédente édition : 5/11/2021 Version : 9 16/56



Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

Liste des descripteurs d'utilisation

: Utilisation par les consommateurs: Utilisation dans les agents nettoyants

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation dans les agents nettoyants (Utilisation

par les consommateurs)

Substance fournie pour cet usage sous forme de: En mélange

Secteur d'utilisation finale: SU21

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a,

ERC08d

Secteur de marché par type de produit chimique: PC03, PC04, PC08, PC09a,

PC09b, PC09c, PC24, PC35, PC38

Numéro du SE : 12

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées :

Autres conditions affectant

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2.
: Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

2.5%, 0.041 kg/jour

Rejet dans l'air à partir du procédé: 95%. Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%.

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristiques du produit

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs : Liquide

: Présume que les activités se déroulent à température ambiante (à moins que le

contraire ne soit précisé).

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénarios contributifs

: Produits d'assainissement de l'air. Assainissement de l'air, action instantanée (sprays

aérosols): Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Produits d'assainissement de l'air. Assainissement de l'air, action continue (solide et

liquide): Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Produits antigel et de dégivrage. Lavage de vitre de voiture: Limiter la teneur en

substance du produit à 1%.

Produits antigel et de dégivrage. Versement dans le radiateur: Limiter la teneur en

substance du produit à 10%.

Produits antigel et de dégivrage. Dégivrant serrure: Limiter la teneur en substance du

produit à 10%.

Produits biocides. Excipient seulement. Produits lave-vaisselle et lave. Limiter la

teneur en substance du produit à 5%.

Utilisation par les consommateurs: Utilisation dans les agents nettoyants

Produits biocides. Excipient seulement. Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux): Limiter la teneur en substance du produit à 5%.

Produits biocides. Excipient seulement. Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres): Limiter la teneur en substance du produit à 1.5%.

Revêtements divers. Peintures. Charges et mastics. Diluant. Peinture murale aqueuse au latex: Limiter la teneur en substance du produit à 1.5%.

Revêtements divers. Peintures. Charges et mastics. Diluant. Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Revêtements divers. Peintures. Charges et mastics. Diluant. Bouteille de spray aérosol: Limiter la teneur en substance du produit à 5%.

Revêtements divers. Peintures. Charges et mastics. Diluant. Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité): Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler. Charges et mastics: Limiter la teneur en substance du produit à 2%.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler. Plâtres et enduits: Limiter la teneur en substance du produit à 0.6%.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler. Pâte à modeler: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Gouaches. Gouaches: Limiter la teneur en substance du produit à 1%.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage. Liquides: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage. Colles adhésives: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage. Sprays: Limiter la teneur en substance du produit à 0.7%.

Produit de lavage et de nettoyage. Produits lave-vaisselle et lave: Limiter la teneur en substance du produit à 5%.

Produit de lavage et de nettoyage. Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux): Limiter la teneur en substance du produit à 5%.

Produit de lavage et de nettoyage. Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres): Limiter la teneur en substance du produit à 1.5%

Produits pour soudage et brasage, produits de flux: Limiter la teneur en substance du produit à 10%

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

Utilisation par les consommateurs: Utilisation dans les agents nettoyants

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

: EUSES

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs

Évaluation de l'exposition

(humaine):

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: ECETOC TRA consommateur v3

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

• Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios

d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.



Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation par les consommateurs: Ajustement du pH, textile Teinture

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Ajustement du pH, textile Teinture (Utilisation par

les consommateurs)

Secteur d'utilisation finale: SU21

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a

Secteur de marché par type de produit chimique: PC34

Numéro du SE : 14

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

Autres conditions affectant : Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2.

5%, 0.082 kg/jour

Rejet dans l'air à partir du procédé: 5%.

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de

traitement des eaux usées

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui. Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

: EUSES

(environnementale):

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: ECETOC TRA consommateur v3

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Acetic Acid	Utilisation par les consommateurs: Ajustement du pH,
	textile Teinture

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com 	
Santé	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com 	

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.



Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation par les consommateurs: Utilisation dans des substances agrochimiques

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation agrochimique. (Utilisation par les

consommateurs)

Substance fournie pour cet usage sous forme de: En mélange

Secteur d'utilisation finale: SU21

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a.

ERC08d

Secteur de marché par type de produit chimique: PC12, PC27

Numéro du SE : 13

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

Autres conditions affectant : Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2.

1%, 0.016 kg/jour

Rejet dans l'air à partir du procédé: 90%. Rejet dans les sols à partir du procédé: 9%.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Limiter la teneur en substance du produit à 10%.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénarios contributifs

: Engrais. Préparations pour gazon et jardin: Aucune mesure spécifique n'est

nécessaire.

Produits phytopharmaceutiques: Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet: : Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios

d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

: EUSES

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Utilisation par les consommateurs: Utilisation dans des substances agrochimiques

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs

Évaluation de l'exposition

(humaine):

: ECETOC TRA consommateur v3

Estimation d'exposition et

référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios

d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé : Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios

d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Usage industriel: Utilisation dans les laboratoires

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Usage industriel: Usage industriel

Catégorie de procédé: PROC15, PROC10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04

Numéro du SE : 6

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées : Quantité quotidienne par site: 0.1 tonnes/jour

Quantité annuelle par site: 2 Tonnes/year

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 2.5%, 2.5kg/jour

l'exposition

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

environnementale

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

2%, 2kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection

des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

: Activités de laboratoire: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au

moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler sous hotte ou sous

ventilation aspirante.

Laminage, application au pinceau, Nettoyage: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Avec ventilation aspirante locale

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

: EUSES

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC interpret une SABIC com

internet: www.SABIC.com

Santé

Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Formulation

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Formulation

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05,

PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Numéro du SE : 2

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées : Quantité quotidienne par site: 82.19 tonnes/jour

Quantité annuelle par site: 3E4 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 2.5%, 2.055E3 kg/jour

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0.01%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0.004%, 3.288 kg/jour

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

· Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des veux/du visage.

Scénarios contributifs

· Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une

Acetic Acid Formulation

heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Mélange dans des processus par lots: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux. Avec ventilation aspirante locale.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale.

Activités de laboratoire: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Température élevée: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Échantillonnage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. (Efficacité d'au moins: 90%).

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Remplissage des fûts et des petits emballages: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale

Nettoyage et maintenance des équipements: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Purger et drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance (Efficacité d'au moins: 90%). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Acetic Acid Formulation

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

: EUSES

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.



Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation professionnelle: Utilisation dans des substances agrochimiques

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation professionnelle: Utilisation dans des

substances agrochimiques

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC04, PROC08a, PROC08b,

PROC11, PROC13

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d

Numéro du SE : 16

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 90%

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2

Rejet dans les sols à partir du procédé: 9%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

1%. 0.016kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Ne pas opérer pendant plus de 4 heures. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Ne pas opérer pendant plus d'1 heure. Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136.

Utilisation professionnelle: Utilisation dans des substances agrochimiques

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Limiter la teneur en substance dans le produit à 1%. Ne pas opérer pendant plus de 4 heures. Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136.

Nettoyage et maintenance de l'équipement: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Ne pas opérer pendant plus de 4 heures. Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. (Efficacité d'au moins: 80%). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Ne pas opérer pendant plus de 4 heures. Utiliser des pompes à tambour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Traitement d'articles par trempage et versage: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Ne pas opérer pendant plus d'1 heure. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées, Élimination des déchets: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Ne pas opérer pendant plus d'1 heure. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

Estimation d'exposition et référence à sa source

: EUSES

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Fabrication de substances

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Fabrication de substances

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC15

Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC01

Numéro du SE : 1

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

: Quantité quotidienne par site: 2.191E3 tonnes/jour

Quantité annuelle par site: 8E5 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Quantités utilisées

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 0.5%, 1.096E4 kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0.004%, 78.88 kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement

Acetic Acid Fabrication de substances

> équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Activités de laboratoire: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Evaluation de l'exposition

: EUSES

(environnementale):

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Acetic Acid Fabrication de substances

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utiliser comme intermédiaire

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser comme intermédiaire

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC15

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC06a

Numéro du SE : 3

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées : Quantité quotidienne par site: 1.746E3 tonnes/jour

Quantité annuelle par site: 6.371E5 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 0.2%, 3.491E3 kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0.001%, 17.46 kg/jour

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

· Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

Mesures de contrôle de

température ambiante.

ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des veux/du visage.

Scénarios contributifs

· Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une

Acetic Acid Utiliser comme intermédiaire

heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Activités de laboratoire: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: EUSES

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Acetic Acid

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Distribution de la substance

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Distribution de la substance

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC15, PROC09

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC03

Numéro du SE : 3

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées : Quantité quotidienne par site: 2.191E3 tonnes/jour

Quantité annuelle par site: 8E5 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 0.01%, 219.2 kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0.001%, 21.92 kg/jour

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

· Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

Mesures de contrôle de

température ambiante.

ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des veux/du visage.

Scénarios contributifs

· Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une

Acetic Acid Distribution de la substance

heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Échantillonnage: Éviter toute opération de plus de 15 minutes. Échantillonner en boucle fermée ou à l'aide de tout autre système évitant l'exposition. (Réduction: 90%).

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toute opération de plus d'1 heure. Avec ventilation aspirante locale.

Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Remplissage des fûts et des petits emballages: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Activités de laboratoire: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Nettoyage et maintenance des équipements: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. (Efficacité d'au moins: 90%). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: EUSES

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Acetic Acid	Distribution de la substance
Environnement	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com
Santé	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition

Liste des descripteurs d'utilisation

: Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières

et pétrolières (Hydraulic fracturing)

: Nom de l'utilisation identifiée: Usage industriel: Utilisation dans les opérations de

forage et de production gazières et pétrolières (Hydraulic fracturing)

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04

Numéro du SE : 8

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

: Quantité quotidienne par site: 22.2 tonnes/jour Quantité annuelle par site: 89 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 1.025%, 227.5kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0%. 0 ka/iour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 100%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Acetic Acid Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières (Hydraulic fracturing) Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet :	:	Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios
		d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

Estimation d'exposition et référence à sa source

: EUSES

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

des installations spécialisées: Vérifier que l'opération est mise en œuvre en

extérieur. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com
Santé	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	: Non disponible.
Santé	: Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Usage industriel: Utilisation dans les agents nettoyants

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Usage industriel: Utilisation dans les agents

nettoyants

Catégorie de procédé: PROC02, PROC03, PROC04, PROC07, PROC08a,

PROC08b, PROC10, PROC13

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04

Numéro du SE : 5

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

: Quantité quotidienne par site: 5 tonnes/jour Quantité annuelle par site: 100 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 30%, 1.5E3 kg/jour

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

0.01%, 0.5 kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure)

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités

Acetic Acid

Usage industriel: Utilisation dans les agents nettoyants

impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Avec ventilation aspirante locale

Pulvérisation dans des installations industrielles; Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale

Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux, Nettoyage par des dispositifs basse pression, Applications manuelles, p. ex. au pinceau ou au rouleau: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale

Traitement d'articles par trempage et versage, Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale

Nettoyage et maintenance des équipements: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Purger et drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance (Efficacité d'au moins: 90%). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: EUSES

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Evaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Acetic Acid	Usage industriel: Utilisation dans les agents nettoyants
Environnement	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com
Santé	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Usage industriel: Utilisation dans les opérations de

forage et de production gazières et pétrolières

Catégorie de procédé: PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04

Numéro du SE : 15

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

: Quantité quotidienne par site: 5 tonnes/jour Quantité annuelle par site: 150 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 1%, 50kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

7%, 350 kg/jour

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 100%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

· Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Mesures de contrôle de ventilation

Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des veux/du visage.

Scénarios contributifs

· Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Avec ventilation aspirante locale.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Opérations sur le plancher de forage: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toute opération de plus de 4 heures. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition, Opérations sur le plancher de forage: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toute opération de plus de 4 heures. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées, Utilisation d'équipements de filtration des solides: Éviter toute opération de plus d'1 heure. Avec ventilation aspirante locale. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées, Transferts de vrac: Ne pas opérer pendant plus d'1 heure. Avec ventilation aspirante locale.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées, Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs: Ne pas opérer pendant plus d'1 heure. Transfert de la substance à l'aide d'un système confiné, par exemple une pompe à tambour. Avec ventilation aspirante locale.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition Utilisation d'équipements de filtration des solides - expositions aux aérosols et Utilisation d'équipements de filtration des solides - expositions aux vapeurs: Avec ventilation aspirante locale.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Traitement et élimination des solides filtrés: Éviter toute opération de plus de 4 heures. Avec ventilation aspirante locale.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Échantillonnage: Ne pas opérer pendant plus de 15 minutes. Utiliser un système d'échantillonnage conçu pour contrôler l'exposition. (Efficacité d'au moins: 90%).

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées, Transvasement à partir de petits récipients: Éviter toute opération de plus de 15 minutes. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toute opération de plus de 4 heures. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Ne pas opérer pendant plus d'1 heure Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale):

: EUSES

référence à sa source

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

	ceti	-	_ :	_
4	COTI	_	 rı	_

Usage industriel: Utilisation dans les opérations de forage et de production gazières et pétrolières

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com
Santé	 Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.Santé : Non disponible.



Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Usage industriel: Produits chimiques de traitement de l'eau

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation industrielle de produits de traitement de

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC13

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04

Numéro du SE : 7

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

: Quantité quotidienne par site: 0.1 tonnes/jour Quantité annuelle par site: 30 Tonnes/year

l'exposition

environnementale

Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 5%, 5 kg/jour Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

95%, 95 kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la

température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une

Acetic Acid

Usage industriel: Produits chimiques de traitement de

heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Avec ventilation aspirante locale

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Transfert de la substance à l'aide d'un système confiné, par exemple une pompe à tambour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Traitement d'articles par trempage et versage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale

Nettoyage et maintenance des équipements: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure) Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Purger et drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance (Efficacité d'au moins: 90%).

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet :

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

référence à sa source

: EUSES

Estimation d'exposition et : Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine):

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement . Non disponible. Santé : Non disponible.

49/56



Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation professionnelle: Utilisation dans les laboratoires

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation professionnelle: Usage industriel

Catégorie de procédé: PROC10, PROC15

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d

Numéro du SE : 10

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2. Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 50%

l'exposition

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%, 0 kg/jour

environnementale

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

50%, 0.825kg/jour

Conditions et mesures avant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures. Sauf mention contraire...

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

· Activités de laboratoire: Manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Laminage, application au pinceau, Nettoyage: Éviter toute opération de plus d'1 heure. Avec ventilation aspirante locale Utiliser un appareil de protection

respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

: EUSES

(environnementale):

référence à sa source

Estimation d'exposition et

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.



Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation professionnelle: Produits chimiques de traitement de l'eau

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation professionnelle: Produits chimiques de

traitement de l'eau

Catégorie de procédé: PROC01, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b,

PROC13

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d

Numéro du SE : 11

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2. Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 1%

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

99%. 1.634 kg/iour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées

: Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Vérifier que les transferts de matière sont dotés de dispositifs adaptés à la capture ou à l'évacuation des vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Éviter

Acetic Acid

Utilisation professionnelle: Produits chimiques de traitement de l'eau

toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Avec ventilation aspirante locale Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Transfert de la substance à l'aide d'un système confiné, par exemple une pompe à tambour. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Traitement d'articles par trempage et versage: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Avec ventilation aspirante locale

Nettoyage et maintenance des équipements: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Purger et drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance (Efficacité d'au moins: 90%). ou Avec ventilation aspirante locale ou Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

(environnementale):

: EUSES

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC) : <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.



Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : Acetic Acid

Section 1 - Titre

Titre court du scénario

d'exposition

: Utilisation professionnelle: Utilisation dans les agents nettoyants

Liste des descripteurs

d'utilisation

: Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation professionnelle: Utilisation dans les

agents nettoyants

Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a,

PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08d

Numéro du SE : 9

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition environnementale

Quantités utilisées

l'exposition

environnementale

: Quantité moyenne journalière (Kg/jour): 2 Autres conditions affectant : Rejet dans l'air à partir du procédé: 2%

Rejet dans les sols à partir du procédé: 0%

Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM):

1E-4%. 1.65E-6kg/jour

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : Usine municipale de traitement des eaux usées: Oui.

Efficacité d'au moins: 87.36%.

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article

: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition

: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures, Sauf mention contraire..

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers

Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures de contrôle de ventilation

· Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure). Sauf mention contraire.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Protection individuelle

· Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Scénarios contributifs

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes: Aucune mesure spécifique identifiée.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes; Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Utiliser un appareil

de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour. Porter un masque respiratoire complet conformément à la norme EN136.

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Traitement d'articles par trempage et versage: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux: Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat. Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Éviter toute opération de plus de 4 heures.

Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux, Nettoyage de surfaces par essuyage ou brossage.: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Avec ventilation aspirante locale. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition, Application de produits nettoyants en systèmes fermés: Limiter la teneur en substance dans le produit à 5%. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production chimique où il y a possibilité d'exposition, Nettoyage de dispositifs médicaux: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. Avec ventilation aspirante locale. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Nettoyage et maintenance des équipements: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. Éviter toute opération de plus d'1 heure. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. (Efficacité d'au moins: 90%). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Stockage: Limiter la teneur en substance dans le produit à 25%. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 15 minutes par jour. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet:

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition

: EUSES

(environnementale):

Estimation d'exposition et :

référence à sa source

: Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition: Rapport de

caractérisation des risques (PEC/PNEC): <1.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

: Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de

travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source

: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la

section 2 sont appliquées.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement

: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Santé

: Pour plus d'informations sur les hypothèses contenues dans ces scénarios d'exposition, consulter SABIC internet: www.SABIC.com

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Non disponible.